

**EXERCICE 2016**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération n°D-CA/2016-066

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 septembre 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 septembre 2016.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat, notamment le 5° de l'article 7 ;

**Vu** le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien du régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

**Vu** les arrêtés pris l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, du 20 mai 2014 pour les corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, du 19 mars 2015 pour les corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat, du 3 juin 2015 pour le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

**Vu** les arrêtés du 27 août 2015 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 relatifs aux RIFSEEP aux attachés des administrations de l'état, aux secrétaires administratifs, aux adjoints administratifs et aux adjoints administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

**Vu** l'arrêté du 27 août 2015 relatif à la liste des primes et indemnités cumulables par exception avec le RIFSEEP, pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du mai 2014 ;

**Vu** l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise ;

**Vu** les statuts de l'Université Paris Descartes ;

**Vu** l'avis du comité technique en date du 22 septembre 2010 ;

**Vu** l'avis du comité technique en date du 7 décembre 2015 ;

**Vu** la délibération du 15 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP au sein de l'université;

**Sur** proposition de M. le Président de l'Université Paris Descartes,

**Point de l'ordre du jour** : 2<sup>ème</sup> Partie – P2.1 : RIFSEEP

**Exposé de la décision** :

**ARTICLE 1 : Principe**

De modifier les articles 4 et 7 de la délibération du 15 décembre 2015.

**ARTICLE 2 : modification de l'article 4 relatif à la détermination du montant individuel de l'IFSE**

Le tableau figurant à l'article 4 est modifié comme suit, pour ce qui concerne la catégorie A :

<b>A</b>	Groupe 1	Attachés d'Administration, Ingénieurs de Recherche, Conservateurs généraux, conservateurs en chef et conservateurs exerçant des responsabilités particulières
	Groupe 2	Attachés d'Administration, Ingénieurs d'Etudes, Ingénieurs de Recherche, Conservateurs, Conservateurs en chef
	Groupe 3	Assistants Ingénieurs, Attachés d'Administration, Ingénieurs d'Etudes, Bibliothécaires, Infirmières

**ARTICLE 3 : modification de l'article 7 relatif à la détermination du montant du CIA**

Le second alinéa de l'article 7 est supprimé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 31</b>
Abstentions : 2
<b>Votes exprimés : 31</b>
Contre : 0
Pour : 29

Fait à Paris, le 30 septembre 2016

Le Président



Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :  
Transmis au Recteur le :

**10 OCT. 2016**

**10 OCT. 2016**